

## Synthèse

Le 18 février 2019

### **LES TRAVAUX DE LA COMMISSION PERMANENTE DU LUNDI 18 FEVRIER**

**47 rapports ont été examinés par les membres de la Commission permanente de l'Assemblée départementale des Hauts-de-Seine.**

**Les élus ont voté notamment :**

- **L'attribution de 10 411 391 € à la Commune d'Asnières-sur-Seine (dont 6 000 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021),**
- **L'attribution de 7 882 866 € à la Commune d'Issy-les-Moulineaux (dont 3 900 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021),**
- **L'attribution de 2 936 673 € à la Commune de Chaville (dont 2 000 000 € en investissement), dans le cadre de son contrat de développement (2019-2021),**
- **L'approbation des groupements de commandes entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine pour la passation de marchés concernant la fourniture / pose de dispositifs de retenue sur les routes départementales des deux départements et aussi la collecte, le tri et le traitement des dépôts sauvages de déchets situés sur le domaine public et privé sur le territoire des deux Départements,**
- **L'attribution de 500 000 € pour la réalisation de programmes de développement agricole à Siem Reap au Cambodge.**

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

**Commission départementale de la nature, des paysages et des sites – Désignation des représentants du Département des Hauts-de-Seine.** L'Assemblée départementale désigne, en qualité de représentants du Département des Hauts-de-Seine, pour siéger au sein des formations restreintes de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites :

- Mme Armelle Gendarme
- M. Yves Révillon
- M. Gabriel Massou

**Transfert du siège social de l'Établissement public de coopération interdépartementale Yvelines/Hauts-de-Seine.** L'Assemblée départementale approuve le transfert du siège social de l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine à Guyancourt. Les statuts modifiés de l'EPCI sont approuvés.

## HABITAT – POLITIQUE DE LA VILLE – CONTRACTUALISATION MUNICIPALE

**Aides départementales à l'amélioration de l'habitat privé.** L'Assemblée départementale accorde 15 subventions d'un montant total de 37 443 € au titre du dispositif d'aides à l'amélioration de l'habitat privé :

- 13 subventions d'un montant total de 29 464 € au titre de l'aide à l'amélioration de l'habitat dédiée au financement des travaux d'amélioration de l'habitat et variant selon le niveau de ressources du demandeur,
- 2 subventions d'un montant total de 7 979 € au titre de l'aide spécifique aux syndicats de copropriétaires dans le cadre de la lutte contre l'habitat indigne.

**Commune d'Asnières-sur-Seine – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département Ville d'Asnières-sur-Seine. 10 411 391 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 6 000 000 € en investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT	MONTANT
Création d'un espace culturel	4 000 000 €
Réhabilitation-extension du groupe scolaire Michelet	2 000 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>6 000 000 €</b>

SECTION DE FONCTIONNEMENT	MONTANT
Etablissements municipaux d'accueil du jeune enfant	2 639 453 €
Relais assistants maternels	31 380 €
Activités culturelles	384 168 €
Activités sportives	506 559 €
Coordination gérontologique	388 431 €
<i>Sous-total hors politique de ville</i>	<i>3 949 991 €</i>
Politique de la ville	461 400 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>4 411 391 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>10 411 391 €</b>
--------------	---------------------

**Commune de Chaville – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution de subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement

Département Ville de Chaville. 2 936 673 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 2 000 000 € en investissement.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Réhabilitation de l'école élémentaire Ferdinand-Buisson	800 000 €
Réhabilitation du groupe scolaire Anatole-France/Les Iris	1 200 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>2 000 000 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Etablissement municipal d'accueil du jeune enfant	742 167 €
Relais d'assistantes maternelles La Chaloupe	33 489 €
Activités culturelles	20 152 €
Activités sportives	85 500 €
Coordination gérontologique	55 365 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>936 673 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 936 673 €</b>
--------------	--------------------

**Commune d'Issy-les-Moulineaux – Approbation du contrat de développement Département-Ville pour la période 2019-2021 et attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement.** L'Assemblée départementale approuve le contrat de développement Département Ville d'Issy-les-Moulineaux. 7 882 866 € seront alloués par le Département à la Ville sur la période 2019-2021, dont 3 900 000 € en investissement.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Réhabilitation du centre de la petite enfance et école Marie-Marvingt	2 000 000 €
Réhabilitation de la halle des sports Christiane-Guillaume	1 200 000 €
Rénovation extérieure du palais des arts et des congrès Charles-Aznavour	200 000 €
Aménagement intérieur d'une crèche et d'un restaurant club séniors	500 000 €
<b>Sous-total investissement</b>	<b>3 900 000 €</b>

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>MONTANT</b>
Structures municipales d'accueil du jeune enfant	2 560 947 €
Relais d'assistantes maternelles et parentales	287 919 €
Activités culturelles	300 000 €
Activités sportives	834 000 €
<b>Sous-total fonctionnement</b>	<b>3 982 866 €</b>

<b>TOTAL</b>	<b>7 882 866 €</b>
--------------	--------------------

## FINANCES

**Association amicale des conseillers généraux ou anciens conseillers généraux des Hauts-de-Seine (AACG 92) – Attribution d'une subvention au titre de 2019.** L'Assemblée départementale attribue une subvention de 900 000 € à l'Association amicale des conseillers généraux ou anciens conseillers généraux des Hauts-de-Seine, pour l'année 2019. La convention avec l'AACG 92 en vue de permettre le versement de la subvention est approuvée.

**Renouvellement de la garantie d'emprunt accordée à la société « Toit et Joie » après renégociation du contrat de prêt conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations.** L'Assemblée départementale abroge la délibération du 21 mars 1997 pour tenir compte de la modification du montant des annuités dues par la SA d'HLM « Toit et Joie » après réaménagement du contrat de prêt destiné à financer un ensemble immobilier de 92 logements locatifs situés à Vanves. Les nouveaux termes du contrat de prêt conclu avec la Caisse des Dépôts et Consignations sont approuvés. Le Département se porte garant du prêt dans la limite des marges bancaires et taux définis. La garantie est accordée pour la durée totale du prêt réaménagé, elle porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par « Toit et Joie », dont l'emprunteur ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Le Département s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt de libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci. Les versements ainsi effectués par le Département des Hauts-de-Seine, au lieu et place de « Toit et Joie », auront le caractère d'avances remboursables. La convention de garantie d'emprunt entre « Toit et Joie » et le Département est approuvée.

## AFFAIRES ET CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

**Subventions exceptionnelles et subventions pour l'utilisation des gymnases municipaux par les collèges publics.** L'Assemblée départementale alloue des subventions exceptionnelles d'un montant total de 129 486,74 € à 12 collèges du département, pour 2018 :

- 7 000 € alloués au collège Jean-Mermoz à Bois-Colombes pour financer les travaux préalables à la commission de sécurité de l'établissement,
- 12 544,61 € alloués au collège Gay-Lussac à Colombes pour financer les charges générales et d'entretien de l'établissement,
- 49 000 € alloués au collège Louis-Blériot à Levallois-Perret pour financer le changement des extincteurs, la remise à niveau de l'alarme anti-intrusion et la remise à niveau de la station de relevage de l'établissement,
- 7 832,15 € alloués au collège Maurice-Genevoix à Montrouge pour financer le reversement des charges de viabilisation due par le collège au titre de l'utilisation des locaux du lycée pour le deuxième trimestre de l'année 2018,
- 4 696 € alloués au collège Evariste-Gallois à Nanterre pour financer le curage des canalisations des sanitaires de l'établissement,
- 8 553,98 € alloués au collège Saint-Exupéry à Vanves pour financer les charges d'entretien de l'établissement,
- 10 000 € alloués au collège Edouard Manet à Villeneuve-la-Garenne pour financer la réparation et la maintenance du système téléphonique de l'établissement,
- 29 860 € alloués à 4 collèges pour financer l'utilisation des gymnases municipaux.

Les élus départementaux allouent des subventions d'un montant total de 769 105,05 € à 58 collèges pour financer l'utilisation des gymnases municipaux en 2019.

L'Assemblée départementale alloue une subvention exceptionnelle de 13 673 € au collège Albert-Camus à Bois-Colombes pour financer l'utilisation du gymnase du lycée en 2019.

Les élus départementaux allouent une subvention exceptionnelle de 6 660 € au collège Moulin-Joly à Colombes pour financer l'utilisation du gymnase du lycée en 2019.

**Subvention exceptionnelle pour le collège Jules Verne de Rueil-Malmaison.**

L'Assemblée départementale attribue une subvention exceptionnelle de 3 600 € au collège Jules-Verne de Rueil-Malmaison pour la réalisation d'un voyage d'étude en Russie, dans le cadre d'un partenariat scolaire avec la commune de Sergueiv Possad.

**Attribution de logements dans les établissements publics locaux d'enseignement à compétence départementale.** L'Assemblée départementale approuve la liste additive correspondant aux modifications à prendre en compte pour l'année scolaire 2018-2019, des emplois dont les titulaires peuvent bénéficier d'une attribution de logement par voie de concession pour nécessité absolue de service (NAS) et par convention d'occupation précaire (COP) dans 5 collèges du département.

**Règlement départemental des actions éducatives, citoyennes et numériques.**

L'Assemblée départementale approuve le règlement départemental des actions éducatives, citoyennes et numériques applicable à compter de l'année scolaire 2019-2020.

**Sectorisation des collèges des communes de Vanves, Rueil-Malmaison, Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux et Gennevilliers.** Les secteurs de recrutement des collèges de Vanves, Rueil-Malmaison, Antony, Asnières-sur-Seine, Bagneux et Gennevilliers sont modifiés, afin d'équilibrer les effectifs entre les collèges et éviter des bouleversements dans l'organisation pédagogique des collèges.

**Convention de partenariat pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation entre le Département des Hauts-de-Seine et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah.** L'Assemblée départementale décide l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 35 000 € à la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, pour la mise en œuvre d'actions de sensibilisation et de formation. La convention entre le Département des Hauts-de-Seine et la Fondation pour la Mémoire de la Shoah est approuvée.

## CULTURE

**Convention de mécénat avec la SCI RESIDENCES FRANCO SUISSE pour la rénovation du portail du Petit Château du Domaine départemental de Sceaux.** L'Assemblée départementale accepte le mécénat de la SCI RESIDENCES FRANCO SUISSE d'un montant de 100 000 € pour les travaux de rénovation du portail du Petit Château du Domaine départemental de Sceaux.

Le Petit Château de Sceaux est un ancien lieu de villégiature acquis par Colbert en 1682, peu de temps après sa construction. Aujourd'hui, propriété du Département des Hauts-de-Seine et situé au cœur du parc de Sceaux dans l'axe du Grand Canal, il est au contact de l'actuel centre-ville de Sceaux. Le portail du Petit Château constitue aujourd'hui une des entrées principales du parc, en marge de l'axe monumental menant au Château de Sceaux. Le portail est inscrit au titre des Monuments Historiques par arrêté du 17 avril 1931.

*SCI RESIDENCES FRANCO SUISSE, filiale de Franco Suisse Bâtiment, est un groupe immobilier spécialisé dans les projets immobiliers haut-de-gamme, dont le siège social se*

situé à Antony et dont l'activité est fortement implantée dans les Hauts-de-Seine (Le Plessis-Robinson, Montrouge, Châtenay-Malabry, Sceaux, etc).

**Musée du Domaine départemental de Sceaux contrats de prêts.** L'Assemblée départementale approuve :

- le contrat de prêt avec l'association Locomotion et Mécaniques Anciennes pour le « vélocipède à vapeur » de Louis-Guillaume Perreaux (1816 – 1889)
- le contrat de prêt avec la Bibliothèque nationale de France pour « La leçon d'astronomie de la duchesse du Maine » de François de Troy (1645-1730).

**Domaine de la Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand : contrats de cession pour la publication relative à l'Exposition " André Boubounelle, peintre de paysages ".**

L'Assemblée départementale approuve le prêt, à titre gracieux, de 43 œuvres pour l'exposition intitulée « *André Boubounelle, peintre de paysages* », qui sera présentée du 18 mai au 25 août 2019 au Domaine départemental de la Vallée-aux-Loups – Maison de Chateaubriand.

**Musée départemental Albert-Kahn – Demande de subvention à la Mission du Centenaire pour le projet " En dirigeable ".** L'Assemblée départementale sollicite une

subvention d'un montant de 12 000 € auprès du groupement d'intérêt public « *Mission du Centenaire de la Première Guerre mondiale* », pour le projet de création plastique, musicale et littéraire autour du film muet en noir et blanc « *En dirigeable sur les champs de bataille* » (Lucien Le Saint et Camille Sauvageot – France, 1919, 78 minutes). Ce projet est issu des collections des Archives de la Planète du Musée départemental Albert-Kahn, et la projection se déroulera au Domaine départemental de Sceaux, en avril 2019.

**Musée départemental Albert-Kahn : contrats de mise à disposition et d'autorisation d'exploitation de fichiers.** L'Assemblée départementale approuve :

- la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de trois fichiers numériques reproduisant des œuvres inscrites à l'inventaire du Musée départemental Albert-Kahn, au profit de la Commune de Caen. Ils seront reproduits dans le cadre de l'exposition « *Caen en image. La ville vue par les artistes* » et dans le catalogue associé, organisée par la Commune de Caen du 5 avril 2019 au 5 janvier 2020, au Musée de Normandie à Caen.
- la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, d'un fichier numérique en haute définition reproduisant une œuvre au profit de la Région Île-de-France. Elle sera intégrée à la publication de l'ouvrage « *Orly* ».
- la mise à disposition et l'autorisation d'exploitation, à titre gratuit et non exclusif, de deux fichiers numériques en haute définition au profit de la Commune de Nice. Ils reproduisent deux œuvres qui seront présentés dans le cadre de l'exposition « *Cinémapolis* » organisée par la Commune de Nice du 10 mai au 30 septembre 2019.

**Adhésions à des associations culturelles et convention de partenariat avec l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France (JM France).** L'Assemblée

départementale approuve l'adhésion annuelle du Département aux associations culturelles suivantes :

- Association Jazzé Croisé (pour un montant de 500 €),
- Association RamDam (pour un montant de 150 €).

Les élus approuvent également la convention de partenariat à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine et l'Union Nationale des Jeunesses Musicales de France. Dans le cadre du Chorus des Enfants, il est proposé de s'associer à l'Union nationale des JM France, pour

la réalisation du spectacle « *Retour vers le Bitume* » programmé le 7 avril 2019 à La Seine Musicale à Boulogne-Billancourt.

## AFFAIRES SOCIALES

**Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées – Forfait autonomie 2019 – Axe 2.** L'Assemblée départementale approuve les 10 subventions pour un montant total de 321 602 € à allouer au CCAS des communes du Nord du Département des Hauts-de-Seine et à Hauts-de-Seine Habitat, gestionnaires de résidence autonomie, au titre du forfait autonomie, axe 2 du programme d'actions coordonnées défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

Les élus départementaux approuvent les 18 subventions pour un montant total de 297 610 € à allouer au CCAS des communes du Sud du Département des Hauts-de-Seine et aux porteurs de projets gestionnaires de résidence autonomie, au titre du forfait autonomie, axe 2 du programme d'actions coordonnées défini par la conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.

**Convention-type pour la transmission par voie électronique des avis de naissance et de décès des enfants de moins de 6 ans, entre les communes du département et le service de protection maternelle et infantile des Hauts-de-Seine.** L'Assemblée départementale approuve le modèle de convention entre le Département et les Communes des Hauts-de-Seine pour la transmission par voie électronique des avis de naissance et de décès des enfants âgés de moins de 6 ans.

## SOLIDARITES

**Attribution aux assistants familiaux du Département d'une aide à l'aménagement de leur logement pour l'accueil du premier enfant.** L'Assemblée départementale alloue 9 aides à l'aménagement du logement pour l'accueil du premier enfant pour un montant total de 18 000 €, aux assistants familiaux répondant aux critères d'octroi de l'aide.

## PERSONNES AGEES

**Subvention départementale d'investissement pour les travaux de réaménagement de l'unité de vie protégée Alzheimer de l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) " La Chesnaye " à Suresnes.** L'Assemblée départementale alloue une subvention départementale d'investissement de 10 000 € à l'EHPAD résidence La Chesnay à Suresnes, pour les travaux de réaménagement de l'unité de vie protégée Alzheimer.

## TRANSPORTS

**Prolongement du tramway Tram 1 vers Nanterre et Rueil-Malmaison – Validation des dossiers de schéma de principe et d'enquêtes publiques – Autorisation d'engager les procédures d'enquêtes publiques.** L'Assemblée départementale approuve le contenu du

schéma de principe, et des dossiers d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire relatifs au projet de prolongement du tramway Tram 1 vers Nanterre-Rueil-Malmaison. Le Président du Département engagera les procédures d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et d'enquête parcellaire nécessaire à la réalisation de ce projet. Le démarrage des études d'avant-projet est autorisé. Le principe des acquisitions foncières à l'amiable des parcelles impactées par le projet avant la déclaration d'utilité publique est approuvé.

**Tramway T1 – Indemnisation et prise de possession de lots de copropriété situés 2, boulevard d'Achères et 32, avenue de Stalingrad à Colombes.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition :

- des lots de copropriété n° 10 et 17 au sein de l'immeuble situé 2, boulevard Achères à Colombes, moyennant le versement d'une indemnisation d'un montant de 248 500 €,
- des lots de copropriété n° 2 et 28 au sein de l'immeuble situé 32, avenue de Stalingrad à Colombes, moyennant le versement d'une indemnisation d'un montant de 288 833 €,
- des lots de copropriété n° 6 et 29 au sein de l'immeuble situé 32, avenue de Stalingrad à Colombes, moyennant le versement d'une indemnisation d'un montant de 200 599 €.

Les élus départementaux approuvent le versement à l'EURL SNA de la somme totale maximum de 52 121,75 € au titre des frais de licenciement pour la cessation d'activité de son commerce évincé, pour les besoins du tramway T1, anciennement exploité au 32 avenue de Stalingrad à Colombes.

L'Assemblée départementale approuve le protocole transactionnel relatif aux lots de copropriété n° 7 et 23 compris dans l'immeuble situé 32, avenue de Stalingrad à Colombes portant sur le versement de 21 923 € aux propriétaires correspondant à la valorisation de leur bien, l'acceptation par les propriétaires de l'offre de relogement proposée par le Département, le retrait de l'appel interjeté par le Département contre le jugement du Tribunal de grande instance de Nanterre, les deux parties renonçant à tous recours au titre de l'expropriation des biens concernés.

**Convention relative au projet de suppression du passage à niveau de la Fontaine-Michalon à Antony.** L'Assemblée départementale attribue à SNCF Réseau une subvention d'un maximum de 4 300 000 € concourant au financement de l'opération de suppression du passage à niveau n° 9 sur le territoire de la commune d'Antony, sous réserve du vote des crédits nécessaires. La convention de financement est approuvée. Le directeur de la Direction des mobilités est désigné en tant que représentant du Département au sein du Comité de Suivi de la Convention de Financement.

## VOIRIE ET VOIES NAVIGABLES

**RD 906 – Acquisition et classement dans le domaine public routier d'une emprise située 448, avenue du Général de Gaulle à Clamart.** L'Assemblée départementale approuve l'acquisition par le Département des Hauts-de-Seine de l'emprise d'environ 175 m<sup>2</sup> libre de toute occupation, correspondant à un terrain nu ouvert au public, située 448 avenue du Général de Gaulle à Clamart, au prix de 63 000 €. Cette emprise est classée dans le domaine public départemental.

**ZAC des Groues – Accord du Département des Hauts-de-Seine sur le principe de la réalisation du programme des équipements publics.** L'Assemblée départementale donne son accord pour la réalisation de deux équipements publics dont la maîtrise d'ouvrage incombe normalement au Département selon les conditions suivantes :

- réalisation du franchissement Arago (pont route) : cet équipement est réalisé par la SNCF. Il sera financé par la SNCF et Paris La Défense, conformément au projet de programme des

équipements publics de la ZAC des Groues à Nanterre. L'ouvrage sera incorporé au domaine public départemental.

- requalification du boulevard de La Défense : elle est réalisée et financée à hauteur de 62 % par le Département. Ce boulevard est déjà intégré au domaine public départemental.

**Bilan de la concertation préalable à l'aménagement de la RD1 à Boulogne-Billancourt, quai Georges Gorse.** L'Assemblée départementale arrête le bilan de la concertation préalable concernant l'aménagement de la RD 1 du Pont Renault au Pont de Billancourt, à Boulogne-Billancourt. Le Président du Département lancera les procédures d'enquêtes publiques (déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire et enquête environnementale) avant travaux au titre du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, si nécessaire, et le cas échéant au titre du code de l'environnement après sollicitation de l'autorité environnementale.

**Aide départementale pour enfouissement de réseaux aériens basse tension de distribution publique d'électricité et de réseaux de communications électroniques.** L'Assemblée départementale accorde deux subventions d'un montant total de 28 648,87 € au SIGEIF au titre de l'aide départementale aux opérations d'enfouissement de réseaux aériens et de distribution publique d'électricité basse tension et de communications électroniques :

- 7 176 € alloués pour des opérations sur la commune de Rueil-Malmaison,
- 21 472,87 € alloués pour des opérations sur la commune de Vaucresson.

**Adhésion du Département à l'Association Seine Nord Europe.** L'Assemblée départementale approuve l'adhésion du Département des Hauts-de-Seine à l'association Seine Nord Europe. Les statuts de l'association sont approuvés. Le Département est autorisé à verser la cotisation annuelle d'un montant de 3 000 € pour l'année 2019.

M. Jean-Didier Berger, Conseiller départemental, est désigné comme représentant du Département au collège des collectivités territoriales de l'association.

**Groupement de commande entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement public interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine pour la passation de marchés relatifs à la fourniture et pose de dispositifs de retenue sur les routes départementales des deux départements.** L'Assemblée départementale approuve le principe d'un groupement de commandes entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, pour la passation de marchés de fourniture et pose de dispositifs de retenue sur les routes départementales. Le Département des Yvelines assure les missions de coordinateur de ce groupement de commandes.

**Groupement de commandes entre le Département des Yvelines, le Département des Hauts-de-Seine et l'Établissement Public Interdépartemental Yvelines / Hauts-de-Seine pour la passation de marchés relatifs à la collecte, au tri et au traitement des dépôts sauvages de déchets situés sur le domaine public et privé sur le territoire des deux Départements.** L'Assemblée départementale approuve le principe d'un groupement de commandes entre les Départements des Yvelines et des Hauts-de-Seine et l'établissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, pour la passation d'un marché de collecte, de tri et de traitement des dépôts sauvages de déchets situés sur le domaine public ou privé des territoires des Départements, ainsi que d'éventuelles analyses et diagnostics. Le Département des Yvelines assure les missions de coordinateur de ce groupement de commandes.

## PATRIMOINE NON SCOLAIRE

**Autorisation de procéder à la mise en réforme de véhicules et biens divers départementaux.** L'Assemblée départementale décide la mise en réforme de 11 biens départementaux. La vente par l'intermédiaire d'un commissaire-priseur des 5 véhicules et des 6 biens est autorisée.

**Cession de la parcelle bâtie située 2, rue des Goulvents à Nanterre.** L'Assemblée départementale approuve la cession par le Département à la SAS BPD Marignan, de la parcelle bâtie située 2 rue des Goulvents à Nanterre, d'une superficie de 2 369 m<sup>2</sup> environ, au prix de 2 340 000 €. L'acquéreur est autorisé à déposer une demande de permis de construire pour la réalisation de l'opération immobilière de 3 599 m<sup>2</sup> de surface de plancher minimum de logements, dont 40 % environ de logement social.

**Cession d'une parcelle située 105, quai du Maréchal Joffre à Courbevoie.** L'Assemblée départementale constate la désaffectation et prononce le déclassement du domaine public de la parcelle d'une superficie de 67 m<sup>2</sup> environ, située 105 quai du Maréchal Joffre à Courbevoie. Sa cession au prix de 70 000 € est approuvée.

## ENVIRONNEMENT

**Evolution de l'Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ) vers un syndicat mixte ouvert.** L'Assemblée départementale approuve les statuts du syndicat mixte ouvert « Entente de Lutte Interdépartementale contre les Zoonoses » (ELIZ). Sont désignés comme délégués du Département des Hauts-de-Seine au Comité syndical de l'ELIZ :

- en qualité de représentants titulaires : Mme Josiane Fischer et Mme Armelle Gendarme
- en qualité de représentants suppléants : M. Gabriel Massou et Mme Alexandra Fourcade

## EAU ET ASSAINISSEMENT

**Versement d'une subvention exceptionnelle à l'ASTEE dans le cadre d'un colloque national des 5 et 6 février 2019.** L'Assemblée départementale attribue une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 500 € à l'Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement (ASTEE), dans le cadre de l'organisation du colloque national intitulé « Fonctionnement des systèmes d'assainissement : l'arrêté du 21 juillet 2015... esprit et pratiques » qui s'est déroulé les 5 et 6 février 2019 à Colombes.

## PREVENTION ET SECURITE PUBLIQUE

**Programme départemental d'appui aux politiques locales de prévention de la délinquance – Attribution de cinq subventions d'investissement pour des dispositifs de vidéoprotection urbaine aux communes de Courbevoie, Clichy-la-Garenne, Gennevilliers, La Garenne-Colombes et Levallois-Perret.** L'Assemblée départementale attribue 5 subventions d'un montant total de 306 531,22 € à 5 communes dans le cadre de leur politique locale de prévention de la délinquance :

- 43 602,65 € alloués à la commune de Courbevoie en vue de l'extension d'un dispositif de vidéo-protection urbaine,
- 29 947,95 € alloués à la commune de Clichy en vue de l'extension d'un dispositif de vidéo-protection urbaine,
- 160 245 € alloués à la commune de Gennevilliers en vue de l'extension d'un dispositif de vidéo-protection urbaine,
- 24 877,66 € alloués à la commune de Levallois-Perret en vue de l'extension d'un dispositif de vidéo-protection urbaine,
- 47 857,96 € alloués à la commune de La Garenne-Cdombes en vue de l'extension d'un dispositif de vidéo-protection urbaine.

## RELATIONS ET COOPERATION INTERNATIONALES

### **Programme de développement agricole pour l'année 2019 à Siem Reap (Cambodge).**

L'Assemblée départementale approuve l'attribution de deux aides d'un montant total maximum de 530 000 € pour la réalisation de programmes de développement agricole à Siem Reap au Cambodge :

- 200 000 € alloués à Agrisud International (30 000 € en investissement et 170 000 € en fonctionnement),
- 330 000 € alloués au Groupe de Recherches et d'Echanges Technologiques (45 000 € en investissement et 285 000 € en fonctionnement).

Les élus départementaux approuvent la convention ayant pour l'objet l'attribution par le SYCTOM d'une subvention d'un montant de 30 000 € au Département des Hauts-de-Seine en vue de cofinancer la réalisation d'une étude de faisabilité sur la gestion des déchets organiques à Siem Reap et de deux districts de Prasat Bakong et Sotr Nikum.

## ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

**Attribution d'une participation pour l'animation, la promotion et l'attractivité du territoire entre le Département et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine.** L'Assemblée départementale approuve la conclusion d'une convention de financement entre le Département des Hauts-de-Seine et la Chambre de Métiers et de l'Artisanat des Hauts-de-Seine pour l'animation, la promotion et l'attractivité du territoire.

### Contacts presse

**Muriel HOYAUX**  
**Grégoire LEBOUC**

tél. : 01 76 68 81 99

courriel : [presse92@hauts-de-seine.fr](mailto:presse92@hauts-de-seine.fr)  
[www.hauts-de-seine.fr](http://www.hauts-de-seine.fr)